

Département de Seine et Marne

MAIRIE DE GUIGNES

Tél : 01.64.42.51.30

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 octobre 2025

Procès-verbal

Le 28 octobre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal, de la commune de Guignes, dûment convoqué le vingt-deux octobre deux mille vingt-cinq s'est réuni sous la présidence de Manuel MEDEIROS, Maire.

Président : Monsieur MEDEIROS Manuel

Etaient présents : Madame Sandra BALLABENE - Monsieur Jean CALVET - Monsieur Patrick LEBERTOIS - Madame Séverine DELIENNE - Monsieur Laurent MATHUREL - Monsieur PASQUET Michel - Monsieur Laurent FADAT - Monsieur Ludovic BALLABENE - Madame Corinne FROMENTIN - Madame Khardiata FOFANA - Monsieur Kévin RIVERT - Monsieur Gino DI PIERDOMENICO - Madame Véronique DUPUIS - Monsieur Laurent BISCUIT - Monsieur Jean BARRACHIN -

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Hélène PASQUET représentée par Monsieur Michel PASQUET
Madame Rosa TAHRI représentée par Monsieur Manuel MEDEIROS
Monsieur Herman RAZAFINDRAZAKA représenté par Monsieur Kévin RIVERT
Madame Cécile LECLAIRE représentée par Monsieur Laurent BISCUIT

Absents :

Monsieur Thierry LEQUERTIER
Madame Laïla BEN DOUA
Madame Adelaïde BANZOUZI
Madame Isabel MONSALVARGA
Madame Justine BESSON
Monsieur Amin GUECHATI
Monsieur Dorian CARBONNIER

Secrétaire de séance : Monsieur Kévin RIVERT est désigné comme secrétaire de séance

2025-037 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juillet 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juillet 2025 communiqué à chacun des membres du Conseil

Les membres du conseil municipal siégeant lors de la séance du 29 juillet 2025 doivent valider le procès-verbal.

Après en avoir délibéré à **LA MAJORITE**

Pour : 18

ABTENTIONS : 2 (Mme LECLAIRE, Mr BISCUIT)

VALIDE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 juillet 2025.

2025-038 DECISION MODICATIVE N°1

Monsieur le Maire rappelle que :

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Monsieur le Maire ajoute qu'à la suite de la vente du terrain du 11 rue de Paris, il convient de réajuster les écritures d'ordre tel que présentées dans la décision modificative n° 1 ci-jointe.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**.

VALIDE la décision modificative telle qu'annexée

2025-039 MOTION CONTRE LE PROJET DE STOCKAGE SOUTERRAIN SUR LE SITE DE GRANDPUITS-BAILLY-CARROIS

Monsieur le Maire rappelle que la société C-Questra a déposé auprès du Préfet de Seine-et-Marne une demande de permis exclusif d'exploration et de recherche en vue de créer un site de stockage souterrain du CO2.

Il précise que l'ensemble des élus concernés par ce projet ont également voté cette motion et de façon négative qui sera envoyé aux différents acteurs.

Monsieur BARRACHIN dit que cela risque de provoquer des fissures dans les terrains.

Monsieur BISCUIT demande quel type de déchets ?

Monsieur le Maire répond que ce sont des déchets liés au CO2 et on ne sait pas comment ils seront transportés.

Les études montrent que les risques environnementaux liés à l'enfouissement de CO2 incluent la possibilité de fuites de CO2, qui pourraient contaminer les nappes phréatiques et affecter la qualité de l'eau potable.

Considérant le souhait des collectivités territoriales d'être associées à la définition des projets ayant un impact sur leur territoire et leur projet de territoire qui est orienté vers la lutte contre le changement climatique (réduction des émissions à la source, développement des énergies renouvelables, efficience énergétique).

Considérant la volonté d'assurer la protection sanitaire, environnementale et économique des habitants et des activités locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITE** pour :

EXPRIMER SON OPPOSITION FORMELLE à tout projet d'enfouissement / stockage souterrain de CO2 sur le périmètre Grandpuits-Bailly-Carrois et ses communes environnantes.

DEMANDE au Préfet de Seine-et-Marne et au Ministre compétent de refuser toute autorisation ou permis exclusif d'exploration et de recherche délivré à la société promotrice (ou de suspendre toute procédure en cours).

DIT que la présente délibération/motion sera transmise :

- à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;

- aux Ministère de la Transition écologique et au Ministère de l'Économie ;
- au Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne ;
- aux députés et sénateurs du territoire ;
- à la société promotrice (C-QUESTRA ou autre entité concernée) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et transmettre tous courriers, dossiers et pièces nécessaires relatifs à cette affaire.

2025-040 FIXATION D'UNE AMENDE POUR ENCOMBREMENT DES POUBELLES SUR LA VOIE PUBLIQUE

Monsieur le Maire expose que depuis septembre une campagne de sensibilisation a été réalisée au sein de la commune afin que les poubelles soient rangées après le passage de la collecte.

Il précise qu'il y a déjà eu des avertissements de posés. Avant de verbaliser, il y aura une communication et un mois après une amende sera réalisée.

Il s'avère que sur certains grands axes, des poubelles restent à nouveau sur les voies publiques ce qui entravent la libre circulation sur voie publique.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code pénal et notamment R644-2 et R644-2-1

Considérant la nécessité de maintenir la propreté et l'hygiène sur la voie publique, le conseil municipal après en avoir délibéré à **l'UNANIMITE**

DECIDE :

1) **DE FIXER** une amende de 35€ à 750€ selon le délai de délaissement

Pour tout encombrement de poubelles non conforme aux horaires et modalités de collecte

2) que cette amende sera appliquée après constatation d'un agent assermenté

Le conseil municipal invite également les habitants à respecter les jours et les horaires de collecte afin d'éviter toutes infractions.

De plus des campagnes d'informations seront mises en place pour sensibiliser les habitants et encourager le respect de règles

2025-041 DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE 3ÈME TRANCHE.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux sur le clocher de restauration des parements extérieurs et intérieurs de l'église sont estimés à 455 400 € HT de la région Ile de France et du Conseil Départemental de Seine et Marne.

Monsieur le Maire précise que la commune a répondu à notre demande. Il rappelle que plusieurs tranches ont été réalisées. A ce jour, il ne reste que la tranche 3 et 4 à réaliser.

Les travaux devront commencer avant avril 2026 et fini avant le 12/2027.

Vu la délibération du 7 juillet 2016 n°2016.07.07/09.

- SOLICITE l'aide financière de la région Ile de France et du département de Seine et Marne pour les travaux sur le clocher de restauration des parements extérieurs et intérieurs de l'église estimés à ce jour à 455 400 € HT soit 546 480€ TTC.
- Les crédits nécessaires seront prévus au Budget 2026.

COÛT DES TRAVAUX ET FINANCEMENTS

Montant prévisionnel des travaux	455 400€	Subv. DRAC : 30 %	136 620 €
		Subv. Région : 30 %	136 620 €
		Subv. Département : maximum	90 000 €
		Autofinancement :	92 160 €
Total HT	455 400 €	Total HT	455 400 €
TVA 20 %	91 080 €	TVA 20 %	91 080 €
Total TTC	546 480 €	Total TTC	546 480€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**

SOLLICITE l'aide financière de la région Ile de France et du département de Seine et Marne pour les travaux sur le clocher de restauration des parements extérieurs et intérieurs de l'église estimés à ce jour à 455 400 € HT soit 546 480€ TTC selon la fiche financière ci-dessus

DIT que Les crédits nécessaires seront prévus au Budget 2026.

2025-042 DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE 3ÈME TRANCHE.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la rénovation des parements intérieurs et extérieurs du clocher, il convient de déposer une demande de subvention auprès de la direction des affaires culturelles du Département de Seine et Marne.

Le conseil municipal doit valider la fiche financière telle que présentée ci-dessous :

COÛT DES TRAVAUX ET FINANCEMENTS

Montant prévisionnel des travaux	455 400€	Subv. DRAC : 30 %	136 620 €
		Subv. Région : 30 %	136 620
		Subv. Département : 20 %	90 000 €
		Autofinancement :	92 160
Total HT	455 400 €	Total HT	455 400 €
TVA 20 %	91 080 €	TVA 20 %	91 080 €
Total TTC	546 480 €	Total TTC	546 480€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**

SOLLICITE l'aide financière du département sur le montant maximal accordé à savoir 90 000€.

VALIDE la fiche financière telle que présentée ci-dessus pour les travaux de rénovation de la tranche 3 de l'église.

DECISIONS DU MAIRE

2025/026	DECISION DE LOCATION SALLE BELVEDERE Mme BARBAZANGE ANNIVERSAIRE 350 €
2025/027	DECISION DE LOCATION SALLE DES FETES Mme MELIS Anniversaire 525 €
2025/028	DECISION DE LOCATION SALLE BELEVEDERE Mme BALLABENE 20+21 sept 175 €
2025/029	DECISION DE LOCATION SALLE BELVEDERE M MEDA 27-28 sept 350 € annulé
2025/030	DECISION DE LOCATION SALLE BELVEDERE Mme NEROVIQUE anniversaire 18+19 oct 350 €
2025/031	DECISION DE LOCATION SALLE BELVEDERE M LENOIR anniversaire 4+5 oct 350 €
2025/032	DECISION HONORAIRES AVOCAT CONTENTIEUX DARDE
2025/033	DECISION DE LOCATION SALLE DES FETES SDC HAMEAU LE RONSARD AG 20 nov 157.50 €

Monsieur le Maire précise que la société DARDE est l'entreprise qui à réaliser le portail de la mairie. La commune devait passer les fourreaux et la société devait brancher les cellules. Elle a estimé qu'il n'avait pas à brancher les cellules et connectés les moteurs. De ce fait, on a fait intervenir une société d'électricité pour un cout de 562 euros et la société DARDE n'a pas voulu déduire cette somme. Donc le solde de la facture a été bloquée. Une procédure a été déclenchée auprès du tribunal administratif émanant de la société. D'où la nécessité de prendre un avocat.

Informations de Monsieur le Maire :

GYMNASE : la toiture est finie et isolée, semaine dernière la dalle a été coulée et cette semaine l'entreprise attaque le bardage. Il n'y a pas de retard dans le chantier.

WC public : ils ont installé et la mise en service sera faite rapidement. Fermeture et ouverture automatique des portes. Il ajoute que cet équipement est indispensable pour la commune car se trouve sur le trajet entre l'église et le cimetière.

GENDARMERIE : une visite sera faite demain. Le chantier a l'air d'avancer.

LES JOURNEES DU PATRIMOINE : Elles ont rencontré un grand succès. Monsieur le Maire remercie les associations qui se sont impliquées dans l'animation dans cette manifestation : blouse en scène, le foyer rural et le cercle historique Guignois.

MANIFESTATIONS :

- Cérémonie du 11 novembre
- Le marché de Noël le 6 décembre à la salle polyvalente
- Cérémonie des médaillés : le 14 novembre à la salle des mariages 18h30

CONTOURNEMENT DE GUIGNES : l'inauguration est prévue le 20 novembre et des invitations vont être envoyées.

RUE DE LA CROIX DU CHENE : réfection de la chaussée car il y avait des travaux de rénovation des canalisations d'eau.

APPEL D'OFFRES POUR LE PLU : les candidats ont répondu et l'analyse est terminée. Prochainement la commission d'appel d'offres va se réunir pour choisir le candidat.

TERRAIN SAINT NICOLAS : l'acte notarié a été signé aujourd'hui. Le 1 million a été versé à la perception. Donc pas d'inquiétude pour ceux qui l'étaient.

Madame BALLABENE :

OCTOBRE ROSE : s'est déroulé sur deux samedis. 250 tee- shirt de vendus et l'objectif était de dépasser les 2000€ de l'année dernière, à voir quand les comptes seront finis. Elle remercie les 40 bénévoles présents.

COLLECTE DE JOUETS : Elle se fait en partenariat avec la CCBRC et sera réalisée sur la commune le 22 novembre au niveau du marché et la CCAS laisse la possibilité de déposer les jouets directement en mairie.

LE COLIS DE NOEL : date prévue le 22 décembre avec un moment convivial.

CTM : le permis a été déposé 27 octobre.

BUDGET PARTICIPATIF : Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont votés car c'est la première année que la commune l'obtient.

Les deux projets concernaient la plantation des arbres et création d'une voie douce qui ira jusqu'à carrefour market. Pour chaque projet, 5000€ ont été accordé.

ELECTIONS DU CME : cette année 4 enfants du CE2 ont été élus.

QUESTIONS DIVERSES

PAS DE QUESTION

Fin de séance 19H29

Le Maire,
Manuel MEDEIROS

Le secrétaire,
Kevin RIVERT

